

Lyon, le 25 février 2021

à

Monsieur le recteur de l'Académie de Lyon.

MOTION D.G.H. 2021 présentée au C.A. du Lycée La Martinière Diderot - 25 février 2021 :

Le Conseil d'administration du Lycée La Martinière Diderot, réuni le 25 février, a pris connaissance de la **Dotation horaire globale (D.H.G.)** allouée pour la rentrée 2021. La répartition proposée a été faite en concertation avec les équipes pédagogiques. Par ailleurs, cette année un Tableau de répartition des moyens donnés (**T.R.M.D.**) est proposé au vote de ce C.A. en février, alors que cela n'avait pas été le cas les deux années précédentes. Nous nous félicitons de cette avancée de la démocratie au lycée La Martinière Diderot.

Cependant, nous ne pouvons que constater que, en l'état actuel, et encore plus dans le contexte de la crise sanitaire, la dotation globale des moyens prévue pour notre établissement à la rentrée 2021 est insuffisante pour répondre aux besoins de fonctionnement et assurer la réussite de nos élèves. Bien qu'elle apparaisse *a priori* en hausse, cette augmentation est en trompe-l'œil :

- Le nombre d'heures poste **baisse de 16 heures** alors que le nombre d'heures supplémentaires (**H.S.A.**) augmente de **24,5 heures**. Or, nous rappelons que notre établissement présente un taux d'heures supplémentaires bien supérieur à celui de l'académie. Les heures supplémentaires ne mettent pas davantage d'enseignants devant les élèves qui, pourtant, dans le contexte sanitaire actuel, ont besoin d'être réellement soutenus. Rappelons-le, notre établissement a souffert en plus cette année de la pénurie de personnels dans l'Éducation nationale (moyens d'infirmière en moins et non remplacement de personnels) ;
- Par ailleurs, l'année dernière **38,5 IMP** étaient attribuées pour indemniser les enseignants qui effectuaient des missions particulières essentielles au bon fonctionnement de l'établissement : coordination de disciplines, de sections, missions informatiques... Cette année, seules **2 IMP** sont accordées **à l'établissement. Les 36,5 manquantes** peuvent être prises sur les H.S.A. accordées au lycée. On voit que le compte n'y est pas si l'on considère les 24,5 H.S.A. qui nous sont allouées en plus.

Certes, l'académie nous prévoit une **baisse d'effectifs** pour l'année prochaine mais nous la contestons en partie. Pourquoi notamment aurions-nous moins d'élèves en Seconde dans le contexte de la hausse démographique, tout en conservant le même nombre de classes ?

Finalement, les conditions imposées cette année, en plus de la réforme du lycée, obligent l'établissement à faire des choix qui conduisent inéluctablement à la dégradation des modalités d'étude des élèves et de celles de travail des enseignants : ainsi, il faut « choisir » entre le maintien des I.M.P. pour les collègues assurant des missions ou le maintien des accompagnements personnalisés par exemple. Or, supprimer les I.M.P. reviendrait à empêcher des missions essentielles au fonctionnement de l'établissement. Supprimer l'accompagnement personnalisé aura forcément des répercussions néfastes, notamment sur l'aide à l'orientation.

C'est pourquoi les personnels enseignants du **lycée La Martinière Diderot** rejettent le projet de la

DHG 2021 qui est avant tout une gestion de la pénurie de moyens ; et exigent davantage d'ambition pour assurer un encadrement suffisant, offrir des meilleures conditions de travail et d'étude pour tous. Ils réaffirment ainsi leur attachement au service public d'Éducation.

Nous vous prions, Monsieur le recteur, d'accepter l'expression de nos respectueuses salutations,

Les personnels d'enseignement & d'éducation :



« Liste S.N.E.S.-fsu » :

Les représentants des parents d'élèves :  & 

The text 'Les représentants des parents d'élèves :' is followed by the logo for FCPE, which consists of the lowercase letters 'fcpe' in a stylized font with a small graphic of three figures above the 'c'. This is followed by an ampersand and the logo for PEEP, which consists of the lowercase letters 'peep' in a bold font with a small graphic of three figures to the right.

Les représentants des élèves,

Les représentants des personnels ATOSS & administratifs.

